

**Vous vous inquiétez du développement de
votre enfant ?**



~Pour les parents élevant des enfants au Japon~



Centre national de réadaptation pour personnes handicapées

Centre d'information et d'accompagnement des
personnes avec des troubles du développement

<http://www.rehab.go.jp/ddis/>



Introduction

Le Japon connaît une augmentation du nombre d'étrangers vivant et élevant leurs enfants dans le pays. Cette brochure s'adresse aux parents d'origine étrangère :

- Luttant avec la parentalité dans un pays avec une culture et un mode de vie différents
- Préoccupés par le développement de son enfant
- Ayant des difficultés à trouver les informations dont ils ont besoin pour leur enfant en raison d'une barrière linguistique
- Ayant besoin d'un soutien pour l'éducation des enfants

Si vous vous inquiétez actuellement du développement de votre enfant, vous vous sentez perdu, et ne savez pas où aller ni à qui demander de l'aide, le Japon dispose d'institutions dans tout le pays qui offrent un soutien aux parents soucieux du développement de leur enfant. Nous espérons que cette brochure vous aidera à accéder aux informations et au soutien dont vous pourriez avoir besoin.

Centre national de réadaptation pour personnes handicapées
Centre d'information et d'accompagnement des personnes
avec des troubles du développement

Table des matières

En savoir plus sur le développement de votre enfant	3
Vous remarquerez peut-être que votre enfant... ..	3
De la naissance à 3 ans	3
De 3 à 6 ans (âge pré-scolaire)	4
Utilisation du bilan de santé	5
Bilan de santé du nourrisson	5
Bilan de santé de 18 mois	5
Bilan de santé de 3 ans	6
Bilan de santé à l'entrée à l'école	7
Entrée à l'école	7
Options de scolarisation pour les enfants ayant des besoins spéciaux	8
Consultation sur le développement de votre enfant	9
Utilisation des services de consultation	9
Options de consultation de votre quartier	10
Que sont les troubles du développement ?	11
Loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement	12
Centres de soutien pour personnes ayant des troubles du développement	12
Consultation d'un médecin	13
Consultation, évaluation et thérapie	13
Si votre enfant reçoit un diagnostic de TD... ..	13
Prise de médicaments	14
À propos des certificats de handicap	15
Exemples d'avantage	15
Certificat de déficience intellectuelle	16
Certificat de handicap mental	16
Informations supplémentaires	17
Consultation en langue étrangère	17
Applications de traduction	18
Informations sur l'enseignement scolaire / troubles du développement	19
Glossaire Français / Japonais	20

Vous remarquerez peut-être que votre enfant...

De la naissance à 3 ans

- Montre un retard dans le développement du langage
 - A cessé d'utiliser les mots qu'il utilisait
 - A des difficultés à communiquer ou communique à sens unique
 - S'engage toujours dans la même activité de jeu
 - Montre une forte aversion pour une chose ou un lieu spécifique
 - S'en tient à la « ressemblance » (mêmes choses, mêmes routines, etc.)
 - A souvent des crises de colère majeures qui durent longtemps
 - Répète des comportements d'automutilation (se cogne la tête, se mord le bras, etc.)
 - Pleure terriblement la nuit durant des mois
 - Ne fait pas de sieste et/ou a du mal à s'endormir
 - Est pointilleux sur la nourriture et/ou les boissons
- N'établit pas ou rarement de contact visuel
 - N'aime pas être tenu
 - Ne montre pas beaucoup de changement dans son expression du visage
 - Ne répond pas à son nom
 - A un développement moteur lent, comme tenir la tête droite, s'asseoir et marcher
 - A des muscles mous et/ou des difficultés à maintenir sa posture
 - Est très agité
 - Se déplace toujours et nécessite une attention constante
 - Est très facilement distrait
 - Ne répond pas aux sons
 - Est très sensible aux sons (se couvre les oreilles)



De 3 à 6 ans (âge préscolaire)



- Ne s'intéresse pas aux autres enfants et/ou ne joue pas avec
- A des intérêts limités (certaines couleurs, marques, symboles, lettres, chiffres, etc.)
- Répète les mêmes questions ou les mêmes sujets
- Passe souvent du temps seul



- Ne se soucie pas des règles ou des promesses
- Démarre une conversation unilatérale et s'arrête lorsqu'il a terminé
- N'est pas doué pour jouer avec des amis et/ou devient violent avec eux
- Est agité et est en mouvement constant
- Se promène seul
- N'écoute pas les instructions/explications jusqu'à la fin

- N'a souvent pas conscience que les autres lui parlent
- Ne comprend pas bien les lettres ou les chiffres
- A quelque chose pour lequel il est très bon ou très mauvais



- N'agit pas comme les autres enfants dans une activité de groupe
- Prend beaucoup de temps pour préparer ou ranger
- Pas doué pour dessiner et/ou utiliser des ciseaux
- N'aime pas être touché
- Est retardé dans l'apprentissage des activités

Les comportements et tendances d'un enfant peuvent être une source d'inquiétudes parentales

Vous pouvez être frustré et éprouver de la gêne, ou vous sentir anxieux en vous demandant si vous menez à bien votre rôle parental.

Bien que de tels comportements puissent être temporaires, il est également possible que votre enfant ait des problèmes de développement ou un trouble du développement.

Utilisation du bilan de santé



Chaque gouvernement local propose des bilans de santé gratuits pour les bébés. Profitez du bilan car il s'agit d'une occasion importante d'en savoir plus sur la santé et le développement de votre enfant.

Pour plus de détails sur le calendrier des contrôles, veuillez contacter votre gouvernement local car chaque zone suit des horaires différents.

Bilan de santé du nourrisson

Quand ? Lorsque votre enfant a 3 à 4 mois

Quoi ?

- Examen par un médecin
- Vérification de la taille et du poids
- Consultation avec une infirmière de la santé publique en cas d'inquiétude
- Recommandations du nutritionniste



Bilan de santé de 18 mois

Quand ? Entre 18 et 24 mois

Quoi ?

- Examen par un médecin
- Examen par un dentiste
- Vérification de la taille et du poids
- Consultation avec une infirmière de la santé publique en cas d'inquiétude



Bilan de santé des 3 ans

Quand ? Entre 3 et 4 ans

Quoi ?

- Examen par un médecin
- Examen par un dentiste
- Vérification de la taille et du poids
- Test urinaire
- Tests visuels et auditifs
- Consultation avec une infirmière de la santé publique, un nutritionniste ou un psychologue en cas d'inquiétude



- **Test de vision**

La vue continue de se développer jusqu'à l'âge de six ans environ. La détection et le traitement précoces des problèmes de vue ou des strabismes peuvent améliorer le pronostic.

- **Test auditif**

Ce test examine si votre enfant a des problèmes auditifs et/ou des maladies de l'oreille. La détection précoce est importante car l'ouïe affecte le développement du langage.

- Chaque bilan de santé n'est disponible que lorsque votre enfant se situe dans la tranche d'âge spécifiée.
- Chaque bilan est gratuit ; il n'y a pas de frais supplémentaires pour la consultation.
- Veuillez contacter votre bureau gouvernemental local si vous avez manqué les dates assignées.



Bilan de santé à l'entrée à l'école

Quand ?

Vous serez averti par le conseil scolaire local vers le mois de septembre de l'année précédant la rentrée, étant donné que les enfants entrent à l'école en avril après leur 6^e anniversaire. (Veuillez noter qu'une demande doit être soumise au conseil local pour entrer dans une école primaire japonaise, si l'enfant est apatride ou de nationalité étrangère.)

Quoi ?



- Tenu à l'école élémentaire où votre enfant entre
- Examen par un médecin
- Examen par un dentiste
- Vérification de la taille et du poids
- Tests visuels et auditifs
- Court test d'intelligence

Entrée à l'école

Le conseil scolaire local ou le centre d'éducation offrent des consultations pour les enfants handicapés ou préoccupés par la vie à l'école primaire. Les enseignants de votre école maternelle ou jardin d'enfants peuvent également vous recommander de consulter le conseil. La consultation d'entrée à l'école se fait uniquement sur rendez-vous. Veuillez contacter votre conseil scolaire local pour un rendez-vous.

● Éducation des enfants handicapés

Le conseil scolaire décide du type de scolarisation qui convient le mieux à un enfant tout en respectant au maximum les souhaits des parents et de l'enfant.

Les écoles élémentaires ont des « **classes spéciales** » pour les enfants ayant divers besoins éducatifs et/ou des « **salles de ressources** » où les enfants reçoivent des instructions spéciales lorsqu'ils s'inscrivent dans des classes ordinaires. Il existe également des « **écoles d'éducation spécialisée** » pour les enfants gravement handicapés.

Vous pouvez faire une visite de la classe spéciale ou de l'école d'éducation spéciale. Veuillez contacter votre conseil scolaire local pour plus d'informations.

École primaire et collège

Classe ordinaire

Les enfants ayant des besoins spéciaux reçoivent une attention et un soutien supplémentaires dans un cadre ordinaire.

Salle de ressources pour enseignements spéciaux

Des enseignements spéciaux sont fournis quelques fois par semaine ou par mois dans la salle de ressources tandis que le reste des programmes est dispensé dans les salles de classe ordinaires. Les enfants peuvent suivre des cours individuels pour travailler sur des compétences académiques ou de la vie quotidienne pour la vie de tous les jours.

Classes spéciales

La taille des classes est petite. Il existe sept types de classes spéciales en fonction du type de handicap : handicap intellectuel, handicap physique, troubles de la santé, faible vision, déficience auditive, troubles de la parole et du langage, autisme et troubles émotionnels. Les types et le nombre de classes diffèrent selon les écoles.

Remarque : Toutes les écoles ne disposent pas du système de salles de ressources ou de salles de classe pour enseignements spéciaux.

Écoles d'éducation spécialisée

Il s'agit d'écoles pour enfants ayant une déficience visuelle, une déficience auditive, un handicap physique, des problèmes de santé ou une déficience intellectuelle. Les écoles pour enfants avec déficience intellectuelle accueillent également des enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) qui ont des déficiences intellectuelles comorbides.

Les classes sont petites et le programme est conçu pour chaque handicap.





Utilisation des services de consultation

Les traits de personnalité et les trajectoires de développement diffèrent d'un enfant à l'autre. Il est important de consulter tôt lorsque vous avez des préoccupations afin de pouvoir y répondre de manière appropriée.

- Pour les préoccupations liées à la parentalité et/ou au développement de votre enfant, consultez une infirmière de la santé publique travaillant pour le gouvernement local.
- Si votre enfant fréquente l'école maternelle ou le jardin d'enfants, discutez régulièrement avec les enseignants de ce qu'il fait en classe.
- Votre gouvernement local peut proposer des consultations individuelles ou des consultations sur place à l'école maternelle ou au jardin d'enfants de votre enfant en envoyant des conseillers en développement.
- Votre gouvernement local peut proposer des ateliers de groupe aux parents et à leurs enfants pour apprendre à interagir avec votre enfant d'une manière adaptée à son stade de développement.

Autres options de consultation



- Institut de santé publique, centre de santé publique
- Centre de soutien pour le développement de l'enfant
- Centre de soutien à la parentalité, rassemblement enfants & parents (tsudo-no hiroba)



Remarque : Les détails des services de consultation varient d'une administration locale à l'autre. Veuillez contacter une infirmière de la santé publique de votre institut/centre de santé publique local pour plus d'informations.

Options de consultation de votre quartier

Chaque gouvernement local dispose de diverses options de consultation.
Utilisez ces services si vous avez des inquiétudes concernant votre enfant.

Établissement	Consulté	Horaires d'ouverture	Téléphone	Traducteur
	Domaines de consultation			
[Exemple] Centre de développement pour enfants de la ville XYZ	Enfant de moins de 18 ans et parents	Lun-Ven, 9 h – 17 h. Fermé les jours fériés	(04) 000-000	△ Partiellement disponible (Langues)
	Par exemple, développement de l'enfant, évaluations du développement, grossesse, accouchement, parentalité			

Que sont les troubles du développement ?

Les troubles du développement (TD) sont caractérisés par des déficits dans le développement des fonctions cérébrales et sont congénitaux dans de nombreux cas. Il existe différents types de TD comme indiqué ci-dessous. Même les personnes atteintes du même trouble présentent des manifestations différentes. Il est également possible d'avoir plus d'un type de TD.

Peut également avoir un retard de développement intellectuel

Trouble envahissant du développement (trouble du spectre autistique ; TSA)

Autisme

Syndrome d'asperger

- Retard de langage (Non observé dans le syndrome d'Asperger)
- Difficulté de communication
- Problèmes d'interaction sociale
- Comportements ritualisés/stéréotypés, intérêts limités, obsession
- Hyper ou hypo-sensibilité, maladresse physique

Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

- Impossible de se concentrer
- Impossible de rester immobile
- Comportements impulsifs

Trouble d'apprentissage (TA)

(Trouble spécifique des apprentissages ; SLD)

- Difficulté prononcée en lecture, en écriture ou en calcul

Remarque : les autres TD comprennent le syndrome de Tourette, le bégaiement et le trouble développemental de la coordination

Définition des troubles du développement dans la loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement :

« Les troubles du développement comprennent les déficits des fonctions cérébrales, tels que l'autisme, le syndrome d'Asperger et d'autres troubles envahissants du développement, les troubles d'apprentissage et le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, dont l'apparition se fait à un âge précoce ». Les personnes ayant des TD sont celles « qui sont soumises à des limitations dues aux TD et aux barrières sociales dans leur vie quotidienne ou sociale ».

Loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement



La loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement est une loi japonaise établie dans le but de fournir un soutien aux enfants atteints de TD (quel que soit leur âge) et à leurs familles.

La loi vise à créer une société où les enfants atteints de TD peuvent réaliser leur potentiel et les familles peuvent les élever avec un sentiment de sécurité.

Centres de soutien pour personnes ayant des troubles du développement

Il existe diverses organisations qui offrent des services de consultation pour les personnes atteintes de TD et leurs familles au Japon. Chaque préfecture et chaque ville désignée par ordonnance dispose d'un Centre d'aide aux personnes atteintes de troubles du développement, qui joue un rôle central dans l'information et l'accompagnement.

Consultez le site Web suivant pour obtenir des informations sur les centres de soutien à travers le pays :

Centre de soutien pour personnes ayant des troubles du développement

<http://www.rehab.go.jp/ddis/>



[Centre de soutien pour personnes ayant des troubles du développement dans votre région]

Nom :

Contact :



Consultation d'un médecin



Au Japon, le diagnostic des TD est posé par un spécialiste tel qu'un pédiatre ou un pédopsychiatre. Si vous souhaitez consulter un médecin, il est conseillé de :

- Se renseigner auprès des infirmières de la santé publique de votre localité ou du Centre de soutien pour les personnes ayant des TD, où vous pouvez trouver des spécialistes des TD. (Veuillez noter que de nombreux hôpitaux exigent un rendez-vous.)
- Apporter la carte d'assurance maladie de votre enfant et le carnet de santé maternelle et infantile avec vous lors de la première visite chez le médecin.
- Noter vos inquiétudes et comment votre enfant est à la maison et/ou à l'école maternelle pour les partager avec le médecin.



Évaluation et thérapie

Le médecin peut demander que votre enfant passe des évaluations et/ou reçoive des thérapies individuelles par du personnel spécialisé. La décision sera basée sur les besoins et les conditions de votre enfant.

Les évaluations comprennent des tests d'intelligence/de développement, un test auditif et une électroencéphalographie. Les thérapies individuelles comprennent la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et la psychothérapie.

Si votre enfant reçoit un diagnostic de TD

Découvrir que votre enfant a un TD peut vous inquiéter. Cependant, ses résultats développementaux peuvent être positivement affectés en ajustant les environnements et vos interactions avec lui/elle. Discutez et découvrez ce qui fonctionnera pour votre enfant avec le médecin et le personnel spécialisé.



Prise de médicaments

Le médecin peut suggérer à votre enfant de prendre des médicaments pour l'aider à se sentir plus à l'aise. Discutez des effets et des effets secondaires du médicament suggéré.

Les médicaments ne guérissent pas les TD, mais ils peuvent atténuer certains des symptômes couramment observés chez les enfants atteints de TD.

[Médicaments fréquemment prescrits]

- Stimulants du système nerveux central : aident à réduire l'hyperactivité, l'inattention et l'impulsivité du TDAH
- Médicaments anxiolytiques : soulagent l'anxiété et d'autres sentiments de malaise
- Médicaments antipsychotiques : soulagent les agitations et les délires sévères
- Médicaments antiépileptiques : aident à contrôler les crises d'épilepsie
- Somnifères : Établir de saines habitudes de sommeil



Les médicaments peuvent aider votre enfant à vivre plus confortablement en atténuant les symptômes. Assurez-vous de suivre la fréquence et le dosage indiqués.

☆ N'hésitez pas à poser des questions au médecin ou au personnel spécialisé si vous n'êtes pas sûr de leurs explications.

☆ Vous pouvez également demander conseil aux infirmières de la santé publique et aux enseignants du préscolaire ou de la maternelle.

Partagez et discutez régulièrement de l'état de votre enfant afin que vous puissiez surveiller votre enfant avec lui.





Certificats pour personnes handicapées



Le fait d'avoir un certificat pour personne handicapée permet d'accéder à divers services sociaux et allocations en fonction du type et de la gravité du handicap. Vous devez obtenir le certificat auprès de votre bureau gouvernemental local.

Il existe trois types de certificats correspondant aux types de handicaps : le certificat de déficience intellectuelle (certificat de réadaptation), le certificat de handicap mental et le certificat de handicap physique.

- Avoir un certificat simplifie la procédure pour bénéficier des services sociaux.
- Le montant de l'allocation dépend du type et de la gravité de l'invalidité.
- Les services sociaux individuels, tels que l'éligibilité, diffèrent d'une administration locale à l'autre.



Pour plus d'informations, veuillez contacter la division de l'administration locale en charge de l'aide sociale.

[Exemples d'avantages]

- Allocation
- Remboursement partiel des frais médicaux
- Réduction d'impôt
- Réductions sur les tarifs des trains, des bus et des vols intérieurs
- Réductions sur les routes à péage
- ...et plus



Certificat de déficience intellectuelle

Qui est éligible ?

- Personnes handicapées mentales
- Personnes ayant à la fois un TD et une déficience intellectuelle



Comment s'inscrire

- Passez des tests d'évaluation pour déterminer la gravité au Centre d'orientation de l'enfant pour les moins de 18 ans et au Centre de conseil en réadaptation pour les personnes handicapées mentales pour les personnes âgées de 18 ans ou plus.

Remarque : la gravité de la déficience intellectuelle pouvant évoluer dans le temps, il est nécessaire de réévaluer la gravité à certains intervalles désignés par chaque préfecture.

Certificat de handicap mental

Qui est éligible ?

- Les personnes qui ont besoin d'un soutien aux moyens de subsistance en raison d'un handicap mental tel que :
 - Troubles du développement
 - Schizophrénie
 - Troubles de l'humeur (par exemple, dépression, trouble bipolaire)
 - Épilepsie
 - Toxicomanie
 - Dysfonctionnement cérébral supérieur
 - Autres troubles psychiatriques (par exemple, trouble lié au stress)



Comment s'inscrire

- Rendez-vous au service social du bureau du gouvernement local
- Munissez-vous des documents suivants :
 - 1) Certificat médical (ou certificat de bénéficiaire de la pension d'invalidité le cas échéant)
 - 2) Photo du demandeur
- Remplissez le formulaire de demande (disponible au guichet)

Remarque : Le certificat doit être renouvelé tous les deux ans. Préparez le dernier certificat médical pour chaque renouvellement.

Informations supplémentaires

Certains hôpitaux et organismes de conseil ont du personnel parlant des langues étrangères ou adoptant une application de traduction pour accueillir les familles d'origine étrangère.

Il peut également y avoir un service public pour organiser un traducteur.

Consultation en langue étrangère



Divers services de consultation téléphoniques sont à la disposition des résidents étrangers. Bien qu'ils ne soient pas spécialisés dans les TD, ils peuvent fournir des conseils sur les institutions médicales qui ont du personnel parlant des langues étrangères et sur la façon de trouver un traducteur de votre langue.

◆ Un portail de soutien à la vie quotidienne pour les ressortissants étrangers

Ce PORTAIL contient une variété d'informations répondant aux différents besoins que vous êtes susceptible d'avoir pendant votre séjour au Japon. Vous pouvez rechercher un service de consultation dans votre région.

<http://www.moj.go.jp/isa/support/portal/index.html>



◆ Centre international d'information médicale AMDA

Il s'agit d'un service d'information téléphonique pour les résidents étrangers qui fournit des informations sur les établissements médicaux où vous pouvez consulter un médecin dans votre langue maternelle et sur le système de protection médicale. L'opérateur parle un japonais simple (facile à comprendre).

Bureau de Tokyo

Tél : 03-6233-9266 (Lun-Ven, 10 h – 15 h)

<https://www.amdamedicalcenter.com/activities>



Apps de traduction

◆ Google Traduction par Google LLC

Cette application fournit la traduction de texte, la traduction instantanée de l'appareil photo et de la photo, la traduction de l'écriture manuscrite et la traduction de la parole/conversation pour un certain nombre de langues, le tout gratuitement. Vous pouvez télécharger cette



depuis Google Play et App Store.

◆ VoiceTra par l'Institut National de l'Information et de la Communication

Il s'agit d'une application de traduction vocale en japonais pour 31 langues.

Vous pouvez télécharger et utiliser cette application gratuitement.

<http://voicetra.nict.go.jp/en/index.html>



Informations sur l'enseignement scolaire

◆ Sites d'information du MEXT

○ CLARINET (en japonais)

Fournit des informations éducatives aux enfants japonais vivant à l'étranger, aux rapatriés japonais de l'étranger et à ceux d'origine étrangère.

http://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/clarinet/003.htm



○ CASTA-NET (en japonais)

Site de recherche d'informations pédagogiques dans le but de soutenir l'apprentissage des étudiants rapatriés et étrangers.

<https://casta-net.mext.go.jp/>



○ Projet MUSE (Soutien multilingue à l'éducation) (en japonais)

Fournit des ressources pour créer du matériel multilingue dans le but de connecter l'école et les familles d'origine étrangère

<https://data.casta-net.mext.go.jp/tagengo-gakko.jp/index.html>



Informations sur les troubles du développement

○ Centre d'information et de soutien pour les personnes atteintes de troubles du développement (en japonais)

Fournit les dernières informations sur les TD, leurs caractéristiques et les stratégies pour y faire face, les systèmes de soutien pour les personnes atteintes de TD et les tendances nationales et mondiales.

<http://www.rehab.go.jp/ddis/>



○ Centre de promotion de l'éducation pour les personnes atteintes de troubles du développement (en japonais)

Fournit des informations sur les stratégies d'enseignement, le matériel et les dispositifs d'assistance pour les enfants atteints de TD, la recherche sur les TD, les conférences vidéo pour les enseignants et les politiques et réglementations gouvernementales connexes.

<http://icedd.new.nise.go.jp/>

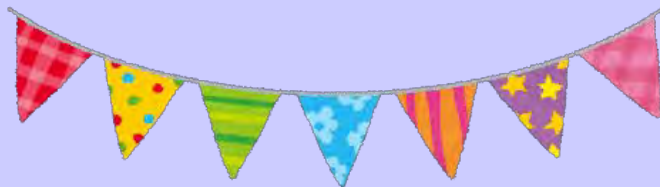


Glossaire Français - Japonais

	Français	Japonais en alphabet	Japonais en kanji et hiraganas
	Loi sur le soutien aux personnes atteintes de troubles du développement	Hattatsu shōgai sha shien hō	発達障害者支援法
	TDAH	Chūi kekkan tadōsē shōgai/ADHD	注意欠陥多動性障害／ADHD
	Allocation	Teate	てあて 手当
	Médicament anti-anxiété	Kō fuan yaku	こうふあんやく 抗不安薬
	Médicament antiépileptique	Kō tenkan yaku	こうてんかんやく 抗てんかん薬
	Médicament antipsychotique	Kō seishinbyō yaku	こうせいしんびょうやく 抗精神病薬
	Rendez-vous	Yoyaku	まやく 予約
	Évaluation	Kensa	けんさ 検査
	Test auditif	Chōkaku kensa	ちょうかくけんさ 聴覚検査
	Autisme/trouble du spectre autistique	Jiheishō/ASD	じへいしょう 自閉症／ASD
	Bilan de santé du bébé	Nyūyōji kenkō shinsa (kenshin)	にゅうようじけんこうしんさ けんしん 乳幼児健康診査（健診）
	Trouble bipolaire	Sōkyokusē shōgai	そうきょくせいしょうがい 双極性障害
	Conseil de l'éducation	Kyōiku iinkai	きょういくいんかい 教育委員会
	Stimulants du système nerveux central	Chūsū shinkei shigeki yaku	ちゅうずしんけいしげきやく 中枢神経刺激薬
	Certificat pour les personnes handicapées	Shōgaisha techō	しょうがいしゃてちょう 障害者手帳
	Centre d'orientation pour enfants	Jidō sōdanjo	じどうそうざんじょ 児童相談所
	Pédopsychiatre	Jidō seishinkai	じどうせいしんかい 児童精神科医
	Consultation	Sōdan	そうだん 相談
	Dentiste	Shikaishi/haisha	しかいし/はいしゃ 歯科医師／歯医者
	Dépression	Utsu	うつ
	Développement	Hattatsu	はったつ 発達
	Dyspraxie	Hattatsu sē kyōchō undō shōgai	はったつせいきょうちょうどうしょうがい 発達性協調運動障害
	Troubles du développement	Hattatsu shōgai	はったつしょうがい 発達障害
	Test de développement	Hattatsu kensa	はったつけんさ 発達検査
	Diagnostic	Shindan	しんだん 診断
	Invalidité	Shōgai	しょうがい 障害
	Pension d'invalidité	Shōgai nenkin	しょうがいねんきん 障害年金
	Médecin	Ishi/isha	いし/いしゃ 医師／医者
	Toxicomanie	Yakubutsu izon shō	やくぶつぞんしょう 薬物依存症
	Centre d'éducation	Kyōiku sentā	きょういくせんたー 教育センター
	Effets	Kōka/sayō	こうか/さよう 効果／作用
	Bilan à 18 mois (1 an et demi)	Issai rokkagetsuji kenkō shinsa (kenshin)	いさい げっじけんこうしんさ けんしん 1歳6か月児健康診査（健診）
	Électroencéphalographie	Nōha kensa	のうはけんさ 脳波検査
	École primaire	Shōgakkō	しょうがっこう 小学校

	Perturbation émotionnelle	Jōcho shōgai	情緒障害
	Épilepsie	Tenkan	てんかん
	Bilan de santé à l'entrée à l'école	Shūgakuji kenkō shindan	就学時健康診断
	Atteinte à la santé	Byōjaku / Shintai kyojaku	病弱 / 身体虚弱
	Carte d'assurance maladie	Hoken shō	保険証
	Déficience auditive	Nanchō	難聴
	Dysfonctionnement cérébral supérieur	Kōjinō kinō shōgai	高次脳機能障害
	Hôpital	Byōin	病院
	Consultation individuelle	Kobetsu sōdan	個別相談
	Examen du nourrisson	Nyūji kenshin	乳児健診
	Centre d'information et d'accompagnement des personnes atteintes de troubles du développement	Hattatsu shōgai jōhō shien sentā	発達障害情報・支援センター
	Certificat de déficience intellectuelle (certificat de réadaptation)	Ryōiku techō	療育手帳
	Déficience intellectuelle	Chiteki shōgai	知的障害
	Test d'intelligence	Chinō kensa	知能検査
	Collège	Chūgakkō	中学校
	Jardin d'enfants	Yōchien	幼稚園
	Troubles d'apprentissage	Gakushū shōgai/LD	学習障害 / LD
	Faible vision	Jakushi	弱視
	Carnet de santé maternelle et infantile	Boshi kenkō techō (Boshi techō)	母子健康手帳 (母子手帳)
	Certificat médical/carte médicale	Shindansho	診断書
	Des médicaments	Kusuri	薬
	Certificat de handicap mental	Seishin shōgaisha hoken fukushi techō	精神障害者保健福祉手帳
	Troubles de l'humeur	Kibun shōgai	気分障害
	Nutritionniste	Eiyōshi	栄養士
	Ergothérapie	Sagyō ryōhō	作業療法
	Consultation sur place	Junkai sōdan	巡回相談
	Centre d'aide à la parentalité	Kosodate shien sentā	子育て支援センター
	Pédiatre	Shōnikai	小児科医
	Handicap physique	Shitai fujiyū / shintai shōgai	肢体不自由 / 身体障害
	Certificat de handicap physique	Shintai shōgaisha techō	身体障害者手帳
	Thérapie physique	Rigaku ryōhō	理学療法
	Pré-scolaire	Hoikuen	保育園
	Enseignant pré-scolaire	Hoikushi	保育士
	Centre de promotion de l'éducation pour les personnes ayant des troubles du développement	Hattatsu shōgai kyōiku suishin sentā	発達障害教育推進センター
	Psychologue	Shinrishi	心理士
	Psychothérapie	Shinri ryōhō	心理療法
	Infirmière de la santé publique	Hokenshi	保健師
	Centre de santé publique	Hoken sentā	保健センター

Centre de conseil en réadaptation pour personnes ayant une déficience intellectuelle	Chiteki shōgaisha kōsei sōdanjo	知的障害者更生相談所
Salle de ressources	Tsūkyū shidō kyōshitsu	通級指導教室
Classe ordinaire	Tsūjō gakkū	通常学級
Schizophrénie	Tōgō shicchō shō	統合失調症
Entrée à l'école	Shūgaku sōdan	就学相談
École pour l'éducation spéciale	Tokubetsu shien gakkō	特別支援学校
Effets secondaires	Fuku sayō	副作用
Somnifères	Suimin yaku	睡眠薬
Personnel spécialisé	Senmon sutaffu	専門スタッフ
Classe adaptée	Tokubetsu shien gakkū	特別支援学級
Troubles de la parole et du langage	Gengo shōgai	言語障害
Orthophonie-Audition	Gengo chōkaku ryōhō	言語聴覚療法
Trouble lié au stress	Sutoresu sē shōgai	ストレス性障害
Bégaiement	Kitsuon	吃音
Centre d'aide aux personnes ayant des troubles du développement	Hattatsu shōgai sha shien sentā	発達障害者支援センター
Centre d'aide au développement de l'enfant	Kodomo hattatsu shien sentā	こども発達支援センター
Bilan de trois ans	Sansai ji kenkō shinsa (kenshin)	3歳児健康診査 (健診)
syndrome de la Tourette	Turetto shōkōgun	トゥレット症候群
Interprétation	Tsūyaku	通訳
Test de vision	Shikaku kensa	視覚検査
Service de bien-être	Fukushi sābisu	福祉サービス



【おねがい】パンフレットについてのアンケート

このパンフレットがどのような人に使われているのかを知り、もっと良いパンフレットにするためにアンケートをとっています。
下の URL か、QRコードからアンケートページに入ってください。ご協力をおねがいします。

【保護者・家族向け】 ※やさしいにほんご

<https://forms.gle/Tyzy5MDCe7WYPkje8>



【支援者向け】

<https://forms.gle/TS8Ao5YL49sYpEeQ7>



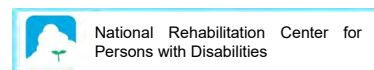
[Éditeur]

Centre d'information et d'accompagnement des personnes atteintes de troubles du développement

Division de la planification et de l'information, Centre national de réadaptation pour personnes handicapées

Adresse : 4-1 Namiki, Tokorozawa-shi, Saitama 359-8555, Japon

Site : <http://www.rehab.go.jp/ddis/>



[Responsable éditorial]

Dr. Osamu Takahashi, président du conseil d'administration, Société municipale de bien-être social de Toyota

[Coopérateur]

Salle de consultation en intervention communautaire, Centre de développement de l'enfant de Toyota

[Éditeurs et producteurs]

Groupe de travail sur l'élaboration de brochures multilingues et d'autres documents dans le but de soutenir les enfants atteints de troubles du développement (Conférence sur l'analyse de l'information sur les troubles du développement)

[Publication]

Mars 2022